

N° 6185⁵

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2011-2012

**PROJET DE REGLEMENT
GRAND-DUCAL**

abrogeant le règlement grand-ducal du 23 septembre 2005 concernant les fiches de données de sécurité comportant des informations relatives aux substances et préparations dangereuses

* * *

**DEPECHE DU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES DEPUTES
AU PREMIER MINISTRE, MINISTRE D'ETAT**

(10.11.2011)

Monsieur le Premier Ministre,

J'ai l'honneur de vous informer que par lettre du 30 août 2011, déposée à l'Administration parlementaire en date du 3 septembre 2011, et à la demande du Ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures, la Ministre aux Relations avec le Parlement s'est adressée au Président de la Chambre en le priant de saisir la Conférence des Présidents du projet de règlement sous rubrique.

La Commission du Développement durable a examiné le projet de règlement grand-ducal No 6185 au cours de sa réunion du 6 octobre 2011.

Se ralliant à l'avis du Conseil d'Etat du 27 septembre 2011 selon lequel la base légale est fournie par la loi en projet No 6204 („loi du ... concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances et à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges“), la Commission du Développement durable a constaté que l'assentiment de la Conférence des Présidents n'était pas requis.

La Conférence des Présidents a examiné le projet de règlement grand-ducal No 6185 au cours de sa réunion du 10 novembre 2011 et se rallie aux avis du Conseil d'Etat et de la Commission du Développement durable.

Par conséquent la Conférence des Présidents n'a pas émis d'avis au sujet du projet de règlement grand-ducal No 6185.

J'adresse copie de la présente pour information à Monsieur Marco Schank, Ministre délégué au Développement durable et aux Infrastructures, et à Madame Octavie Modert, Ministre aux Relations avec le Parlement.

Veillez croire, Monsieur le Premier Ministre, à l'assurance de ma très haute considération.

Le Président de la Chambre des Députés,
Laurent MOSAR

